



COMMUNE DE SAINT-PAUL EN CORNILLON
~~~~~  
CONSEIL MUNICIPAL

---

Compte rendu  
du 22 septembre 2025

---

SOMMAIRE

|                                                                                                         |       |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------|
| Informations générales                                                                                  | (p 4) |
| N°25/037 Décision Budgétaire Modificative n°1                                                           | (p 5) |
| N°25/038 Convention Rhino Jazz                                                                          | (p 5) |
| N°25/039 Tarifs périscolaires garderie                                                                  | (p 6) |
| N°25/040 Refonte, extension et maintenance du dispositif de vidéoprotection – demande subvention Région | (p 6) |
| N°25/041 Rapport 2024 SIDR et CIAS                                                                      | (p 7) |
| Questions diverses                                                                                      | (p 7) |

---

Le Conseil Municipal de cette Commune régulièrement convoqué, s'est réuni en salle du Conseil Municipal

Sous la Présidence de Madame Sylvie FAYOLLE, Maire

| Membre du Conseil Municipal | Présent(e) | Excusé(e) | Absent(e) | Pouvoir            |
|-----------------------------|------------|-----------|-----------|--------------------|
| FAYOLLE Sylvie              | X          |           |           |                    |
| HERNANDEZ Monique           | X          |           |           |                    |
| PERRIN Patrick              | X          |           |           |                    |
| POITRINAL Isabelle          | X          |           |           |                    |
| GAUCHER Christian           |            | X         |           | Monique HERNANDEZ  |
| ABRIAL Valérie              | X          |           |           |                    |
| DURIEU Philippe             | X          |           |           |                    |
| VARENNES Delphine           |            | X         |           | Isabelle POITRINAL |
| VIAL Joël                   |            |           | X         |                    |
| CHAPUIS Nathalie            |            | X         |           | Valérie ABRIAL     |
| FAURE Cyril                 | X          |           |           |                    |
| PAQUIER Véronique           |            |           | X         |                    |
| GAYTON Nicolas              | X          |           |           |                    |
| FERRATON Jérôme             | X          |           |           |                    |
| VOLLAND Solène              | X          |           |           |                    |

Date de la convocation

16 septembre 2025

Affichage

16 septembre 2025

Nombre de membres afférents au Conseil Municipal

15

En exercice

15

Qui ont pris part aux délibérations

N°25/037 à N°25/037 9 dont 3 pouvoirs

N°25/038 à N°25/041 13 dont 3 pouvoirs

Secrétaire de séance

**Mme Monique  
HERNANDEZ**

---

---

**Madame le Maire procède à l'appel : 10 membres du Conseil Municipal sont présents, 3 sont représentés avec pouvoirs, 2 sont absents.**

**Madame le Maire rend hommage au fils de Mr Joël VIAL qui vient de décéder.**

**Mr Philippe DURIEU annonce au Conseil Municipal qu'il va enregistrer la séance.**

---

---

## **I Informations générales :**

---

### 1/ Ligne STAS

Madame le Maire informe que depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2025 la ligne 34 qui dessert la commune fait l'objet d'une nouveauté : Ajout de nouvelles courses disponibles en réservation. Horaires disponibles en mairie et sur Illiwap.

### 2/ Congrès des Maires

Madame le Maire informe que le Congrès des Maires de la Loire aura lieu le 17 octobre 2025 à Andrézieux Bouthéon. Elle informe également que le Congrès National des Maires à Paris aura lieu du 18 au 20 novembre 2025.

### 3/ Diffusion de la plaquette « Détours »

### 4/ Voyage des Séniors

Madame le Maire informe que le voyage des Séniors aura lieu le 2 octobre 2025 en Lozère.

### 5/ Avancement des travaux

- La Fraternelle  
Réunions de chantier tous les mardis matin. L'avancement des travaux est conforme au planning
- Local associatif  
Agrandissement du local tennis actuel pour en faire un local pour les associations.  
Le permis de construire a été déposé et est en cours d'instruction.
- Vidéo protection  
Les permissions de voirie ont été faites. Les travaux en automne 2025

### 6/ Demandeurs d'emploi

Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu'en raison d'une panne sur le site internet de France Travail, la liste des demandeurs d'emploi n'a pas pu être obtenue. Elle sera présentée lors du prochain Conseil Municipal.

### 7/ Urbanisme

En l'absence de Mr Christian GAUCHER, Madame le Maire donne les informations en urbanisme :

### Déclarations d'intentions d'aliéner (DIA)

| N° DE PARCELLES | ADRESSE DU BIEN  | PRIX  | COMMISSION | SENS DE LA DECISION                        |
|-----------------|------------------|-------|------------|--------------------------------------------|
| AP 191 - 196    | Ruelle du Moulin | 490 € | 0 €        | Non exercice du droit de préemption urbain |
| AP 200          | Ruelle du Moulin | 486 € | 0 €        | Non exercice du droit de préemption urbain |
| AP 201 - 202    | Ruelle du Moulin | 44 €  | 0 €        | Non exercice du droit de préemption urbain |

## Déclarations Préalables

| DEMANDEUR                             | ADRESSE TERRAIN      | N° DOSSIER    | DATE DEPOT | OBJET                                                              |
|---------------------------------------|----------------------|---------------|------------|--------------------------------------------------------------------|
| BERBIN Catherine                      | 31 Chemin du Crêt    | 0422702500027 | 25/06/25   | Agrandissement pavillon                                            |
| AXE ECOLOGIE                          | 26 Route du Baret    | 0422702500028 | 09/07/25   | Panneaux photovoltaïques                                           |
| FRISON Pierre                         | 81 Route des Gorges  | 0422702500029 | 13/07/25   | Isolation extérieure, rénovation balcon et menuiseries extérieures |
| FRISON Pierre                         | 81 Route des Gorges  | 0422702500030 | 13/07/25   | Isolation extérieure et changement menuiseries                     |
| DECOUSU Nathalie et BARONNIER Jocelyn | 15 Route des Gorges  | 0422702500031 | 16/07/25   | Changement de couverture                                           |
| DECOUSU Nathalie et BARONNIER Jocelyn | 15 Route des Gorges  | 0422702500032 | 17/07/25   | Piscine hors sol                                                   |
| CELLIER Pierre                        | 4 Chemin des Berges  | 0422702500033 | 21/07/25   | Réfection toiture                                                  |
| DEVUN Chloé                           | 13 Chemin du Port    | 0422702500034 | 22/07/25   | Restauration maison habitation                                     |
| FRANCE GLOBAL ENERGIES                | 9 Chemin du Port     | 0422702500035 | 28/07/25   | Panneaux photovoltaïques                                           |
| GIRALT FRANCO Judit                   | 1 Chemin du Fayn     | 0422702500036 | 30/07/25   | Rénovation façades, menuiseries, agrandissement fenêtres, terrasse |
| DEVUN Chloé                           | 13 Chemin du Port    | 0422702500037 | 05/08/25   | Rénovation crépi et changement portes et fenêtres                  |
| LEGAY Marie-Cécile                    | 5 Chemin des Haies   | 0422702500038 | 25/08/25   | Réfection toiture avec isolation                                   |
| ROBERT Philippe                       | 16 Chemin du Crêt    | 0422702500039 | 25/08/25   | Panneaux photovoltaïques                                           |
| MELLADO Raphaël                       | 2 Route de la Semène | 0422702500040 | 05/09/25   | Panneaux photovoltaïques                                           |
| FORISSIER Sébastien                   | 2 La Côte Martin     | 0422702500041 | 15/09/25   | Extension avec toit terrasse                                       |
| BM ACTION                             | 3 Route des Gorges   | 0422702500042 | 16/09/25   | Isolation thermique extérieure                                     |

## Permis de construire

| DEMANDEUR                       | ADRESSE TERRAIN            | N° DE DOSSIER | DATE DEPOT | OBJET                                           |
|---------------------------------|----------------------------|---------------|------------|-------------------------------------------------|
| Commune de St Paul en Cornillon | 12 B Allée du Val de Loire | 0422702500002 | 24/07/25   | Création local associatif (Ancien local Tennis) |
| BURUIL Maxime                   | 3 Route des Gorges         | 0422702500003 | 28/07/25   | PC Modificatif                                  |

-----

**Madame le Maire demande l'approbation du compte rendu du Conseil Municipal en date du 23 juin 2025 :**  
**Adopté à l'unanimité**

-----

## II Délibération n°2025/037 : Décision budgétaire modificative n°1 - Approbation

Vote à l'unanimité

*LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, décide de procéder au vote d'ajustement de Crédits suivant, sur le budget de l'exercice 2025*

| Désignation                                        | Dépenses              |                         | Recettes              |                         |
|----------------------------------------------------|-----------------------|-------------------------|-----------------------|-------------------------|
|                                                    | Diminution de crédits | Augmentation de crédits | Diminution de crédits | Augmentation de crédits |
| INVESTISSEMENT                                     |                       |                         |                       |                         |
| D-2041512 Bâtiments et installations               |                       | 15 000 €                |                       |                         |
| D-2131 Bâtiments publics                           | 15 000 €              |                         |                       |                         |
| D-231 Immobilisations corporelles en cours (ordre) |                       | 23 200 €                |                       |                         |

|                                                                           |                 |                 |                 |                 |
|---------------------------------------------------------------------------|-----------------|-----------------|-----------------|-----------------|
| R-238 Avances versées sur commandes d'immobilisations corporelles (ordre) |                 |                 |                 | 23 200 €        |
| <b>Total fonctionnement et investissement</b>                             | <b>15 000 €</b> | <b>38 200 €</b> | <b>0 €</b>      | <b>23 200 €</b> |
| <b>TOTAL GENERAL</b>                                                      | <b>23 200 €</b> |                 | <b>23 200 €</b> |                 |

### III Délibération n°2025/038 : Convention Festival International de Jazz – Rhino Jazz - Approbation

Vote à l'unanimité

Madame le Maire présente au Conseil Municipal le projet de convention entre le Festival International de Jazz de la commune de Saint-Chamond et la commune de Saint Paul en Cornillon concernant l'organisation en co-production du concert SAXICOLA RUBI le 5 octobre 2025 à l'Eglise Sainte Madeleine de Saint Paul en Cornillon à 17 h 00, dans le cadre du Rhino Jazz Festival.

Outre les questions d'organisation (Mise à disposition du lieu de représentation - Installations électriques - Promotion du concert sur la commune - Vente des billets), la commune doit prendre en charge une participation financière de 1280,29 € HT (soit 50% de 2560,58 € HT) (+TVA 5,5%). Elle percevra 50% du montant total TTC de la recette de billetterie, et s'acquittera auprès du Festival, du règlement de la Taxe sur les spectacles : 3,5 % de la part HT de billetterie

Après en avoir délibéré, Le Conseil municipal,

- APPROUVE la convention qui fixe le partenariat entre la commune de Saint-Paul-en-Cornillon et le Festival International de Jazz de la commune de Saint-Chamond pour le concert SAXICOLA RUBI.
- ACCEPTE de verser une participation financière de 1280,29 € HT (+TVA 5,5%) ainsi que les 3,5% de la part HT de billetterie en règlement de la Taxe sur les spectacles

### IV Délibération n°2025/039 : Tarification de l'accueil périscolaire sans repas – Année 2025 – Annule et remplace délibération du 2 décembre 2024 n°2024/052 - Approbation

Vote à l'unanimité

Madame Le Maire expose à l'assemblée qu'il y a lieu de fixer les tarifs périscolaires pour l'année 2025 afin d'être conforme à la Convention de Territoire Globale signée en partenariat avec la caisse d'allocations familiales. Les objectifs restant d'offrir aux enfants un accueil de qualité et que les tarifs soient modulés en fonction du quotient familial.

**LES TARIFS** sont établis au forfait et varient selon le quotient familial.

| Quotient familial | De 0 € à 700 € | De 701 € à 1050 € | De 1051 € à 1400 € | Supérieur ou égal à 1401 € |
|-------------------|----------------|-------------------|--------------------|----------------------------|
| Tarif du forfait  | 0,8 €          | 1,15 €            | 1,3 €              | 1,6 €                      |

#### FORFAITS

| MATIN                | APRES-MIDI           |
|----------------------|----------------------|
| De 7 h 30 à 8 h 30   | De 16 h 30 à 17 h 30 |
| De 11 h 30 à 12 h 15 | De 17 h 30 à 18 h 30 |
| De 12 h 45 à 13 h 30 |                      |

Le Conseil, après en avoir délibéré :

- Approuve les tarifs proposés à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2025 jusqu'au 31 décembre 2025

---

## **V Délibération n°2025/040 : Refonte, extension et maintenance du dispositif de vidéo-protection pour la commune de Saint Paul en Cornillon – Demande de Subvention à la Région - Approbation**

Vote : Pour : 11 - Contre : 2 – Abstention : 0

---

Madame le Maire rappelle que :

Dans le cadre de la politique de prévention de la délinquance et d'amélioration de la tranquillité publique, la commune poursuit le développement de ses installations de vidéo-protection en coopération avec les services chargés de la sécurité publique. Une demande de subvention a déjà été déposée auprès de la Préfecture (FIPD) en juin 2025

Madame le Maire informe qu'une demande de subvention va être déposée auprès de la Région.

Le coût global de l'action est de 219 912,21 euros HT et le montant de la subvention Région sollicitée est de 100 000 euros.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve la demande de subvention auprès de la Région pour un montant de 100 000 euros et autorise Madame le Maire à signer tous les documents s'y rapportant.

---

Mr Nicolas GAYTON et Mme Solène VOLLAND votent contre.

Explications de vote : « Le projet est surdimensionné avec un coût trop élevé pour la commune. L'exploitation des images n'a pas été très concluante jusqu'à présent. »

---

## **VI Délibération n°2025/041 : Rapport 2024 du SIDR et du CIAS – Prends acte**

---

Madame le Maire présente à l'assemblée le rapport annuel 2024 du Syndicat Intercommunal des Rives et du Centre Intercommunal d'Action Sociale.

Après débat en séance sur les activités de l'année écoulée,

L'assemblée après en avoir pris connaissance :

- Prend acte du rapport annuel 2024 du SIDR et du CIAS

---

## **VII Questions orales ou écrites**

---

- Questions de Mme Solène VOLLAND et de Mr Nicolas GAYTON

### **1) On s'interroge à nouveau sur le réseau de transports en commun et les alternatives à la voiture :**

**- pour les enfants de l'école primaire, comment favoriser l'usage du bus scolaire ? En effet, il n'y a plus d'accompagnateur et certaines familles sont alors récentes ?**

Réponse de Madame le Maire : A ce jour aucune réclamation des familles faites auprès de l'école. Les familles concernées sont invitées à contacter la mairie. Le personnel communal vérifie les enfants au niveau de l'attache dans le car à chaque départ.

- Où en est-on de l'expérimentation des bus de la STAS pour 6h30 pour pouvoir se rendre sur Firminy pour d'autres liaisons et arriver à 8h sur Saint Etienne ? Nous avions proposé un prolongement d'une ligne existante, le 30 par exemple, au moins jusqu'aux 9 ponts.

Réponse de Madame le Maire : Les transports à la demande à 6 h 30 n'existent pas. On ne peut pas prolonger la ligne 30 du Pertuiset jusqu'aux 9 ponts car les bus de la STAS sont trop gros pour faire demi-tour

- Peut-on demander une station de vélos de Saint Etienne Métropole aux 9 ponts ?

Réponse de Madame le Maire : De nouvelles stations Vélivert vont être déployées par Saint Etienne Métropole. En attendant des vélos mécaniques vont venir doter les communes. Saint Paul en Cornillon en a fait la demande. Courant novembre nous saurons combien de vélos nous seront attribués.

- Concernant les travaux de la fraternelle qui vont condamner l'ancien cheminement : y a-t-il eu une réflexion sur un parcours sécurisé pour les piétons jusqu'à l'école ou le terrain multisports ?

Réponse de Madame le Maire : Tout a été prévu dans le projet de rénovation de la Fraternelle. Le chemin piéton sera sécurisé depuis la Place du Lavoir.

## **2) Eclairage public : Où en est-on de l'extinction de l'éclairage public ?**

Réponse de Madame le Maire : Le dossier est en-cours. La réflexion se poursuit avec des retours d'expériences venant d'autres communes.

- **Questions de Mr Philippe DURIEU**

Madame la Maire,

Le juge administratif n'a pas pu se prononcer sur la validité, ou la non validité, de la délibération relative à la prolongation de la convention de gestion de voirie. Le contentieux est donc terminé.

Les bordereaux de voirie, permettant des échanges financiers entre la Métropole et la commune, suite à des travaux réalisés par les employés communaux pour la voirie de compétence métropolitaine, sont établis sur la base de cette convention.

Plusieurs questions restant en suspens, je vous remercie des réponses que vous y apporterez.

A) Fin 2023, il a été établi qu'il n'y avait pas de bons de commande et pas de validation du service fait par la Métropole, et ce en contradiction avec l'article 2-2-3 de la convention de voirie.

Est-ce toujours le cas ? Y a-t-il toujours absence d'émission de bons de commande par la Métropole ?

Si oui, qu'est ce qui déclenche la commande des travaux exécutés par les employés communaux ?

B) Pendant des années, la Commune de Saint Paul en Cornillon a encaissé des recettes réelles pour des travaux non exécutés par les employés communaux. On peut citer notamment la peinture au sol, effectuée en grande partie par une entreprise, mais facturée comme étant faite par les employés communaux, ou encore le fauchage de janvier ou février par exemple, quand personne ne fauche.

Vous vous êtes engagée, par courriel, en mars 2024, à ce que les éléments contenus dans les bordereaux de voirie soient facturés au réel.

La peinture au sol n'est donc plus facturée (en 2024 et 2025) à la Métropole que de manière extrêmement marginale par rapport aux années précédentes.

Mais il y a cependant, pour ces deux années, notamment en termes de fauchage, incohérence entre le temps passé, facturé et le nombre de mètres carrés fauchés, qui ne semble pas pouvoir correspondre à des travaux réels, bien que payés par la Métropole.

Confirmez-vous que toutes les sommes facturées à la Métropole, par l'intermédiaire des bordereaux de voirie, en 2024 et 2025, correspondent à des travaux exécutés par les agents communaux ?

C) Nous traversons une période de demande importante, et sans cesse accrue, de qualité de la dépense publique. Il y a, en parallèle, une demande forte de contrôle et de transparence de cette dépense publique. Dans ce contexte, comment expliquer que la commune ait encaissé, pendant des années, des recettes réelles pour des travaux non exécutés ? Ceci en contradiction avec les règles de base de la comptabilité, publique ou privée.

Comment peut-on justifier que l'argent du contribuable ait servi, jusqu'à moins d'un an et demi, (le dernier bordereau de 2023 ayant été émis en janvier 2024) à rémunérer des travaux non réalisés ?

Réponse de Madame le Maire :

Madame le Maire a rappelé les points suivants :

« Monsieur DURIEU revient une énième fois sur les conventions de gestion de voirie de la commune avec SAINT ETIENNE METROPOLE. Le tribunal administratif de Lyon a cependant rejeté sa requête le 17 juillet 2025 en le condamnant, dès lors qu'il a eu tort de porter ce dossier devant le Tribunal, à verser à la commune la somme de 1500 Euros au titre des frais de justice.

Pendant l'été, la Préfecture qui avait été également saisie par Monsieur DURIEU sur ce sujet, a décidé, après communication de l'ensemble des éléments du dossier, de « classer le dossier ». Ce terme figure expressément dans un courrier adressé par la Préfecture à la commune. L'Etat confirme donc qu'il n'existe aucune irrégularité dans ce dossier.

Enfin Monsieur DURIEU aura prochainement tout le loisir de lire la nouvelle convention qui sera conclue sur le même sujet avec SAINT-ETIENNE-METROPOLE en vue du 1<sup>er</sup> janvier 2026, conformément à la position de la Préfecture et du Tribunal administratif ».

**Séance levée à 21 heures 50 minutes**